



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : electricite et gaz

Question écrite n° 42923

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les problemes lies aux delais necessaires a la publication des appels d'offres des programmes d'electrification rurale. Il semblerait que les engagements pris dans ce domaine par l'Etat, en particulier a la Reunion, soient particulierement faibles. Dans ce departement, les professionnels des entreprises dites de reseaux electriques expriment d'ailleurs leurs craintes de voir, dans les prochaines annees, la reduction des enveloppes budgetaires consacrees a ce type de programme d'equipement. Aussi, il serait regrettable qu'aux difficultes liees a la conjoncture economique s'ajoute le poids des lenteurs administratives. En consequence il lui demande de lui faire connaitre les mesures qu'il envisage de prendre afin que les delais des procedures d'appel d'offres dans ce secteur d'activite soient reexaminees.

Texte de la réponse

Les travaux d'electrification rurale sont finances soit directement sur fonds propres par les collectivites maitres d'ouvrage, soit avec l'aide du FACE (Fonds d'amortissement des charges d'electrification). Les modalites d'attribution des aides du FACE conduisent a distinguer un programme aide et un programme non aide. La part relative de ces deux programmes est variable dans le temps dans chaque departement et pour chaque maitre d'ouvrage. Pour l'exercice du 9e inventaire de l'electrification rurale (1990-1994), le programme aide s'est eleve, pour le departement de la Reunion, a 138 millions de francs, et le programme non aide a 42 millions de francs. La devolution des marches de travaux, dont les professionnels du secteur se soucient, depend, pour le programme non aide, uniquement du maitre d'ouvrage, et, pour le programme aide, de la repartition effective, entre les maitres d'ouvrage, par le conseil general, de la dotation qui lui a ete allouee par le conseil du FACE. Pour l'annee 1996, la notification interministerielle a eu lieu le 9 fevrier 1996. Il semble que la procedure de globalisation par le departement des credits de l'Etat au sein de contrats de developpement ait entraine des retards depuis 1993. Par lettre du 31 octobre 1996, le prefet de la Reunion a donc suggere que les travaux d'electrification rurale soient distingues, au sein des contrats de developpement, afin d'en acclerer la realisation.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42923

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4891

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 267